

Commune de CHAMPTOCE SUR LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LEVEQUE, Maire.

Etaient présents :

M. Éric PERRET, Mme Laetitia GAUTIER, Mme Françoise SOUYRI, M. Laurent DILLEU, M. Bernard FROGER, Mme Brigitte POIRIER, M. Emmanuel CORNILLEAU, Mme Sonia WEISS VOISIN, Mme Elise MORTIER AUDOUIN.

Etaient excusés :

M. François BOËT qui a donné pouvoir à M. Bernard FROGER
Mme Françoise PAVY
Mme Karine HUET qui a donné pouvoir à Mme Françoise SOUYRI
M. Mathieu CHIQUET qui a donné pouvoir à Mme Laetitia GAUTIER
M. Matthieu LE RAY qui a donné pouvoir à M. Laurent DILLEU

Etaient absents :

M. Patrice ORAIN
M. Grégoire CROTTÉ
Mme Nelly BRINDEJONC

Secrétaire de séance : M. Bernard FROGER

Convocation du 07 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10 + 4 pouvoirs

DCM-2024-047 -8.3- : NOMINATION RUE ET SQUARE - LOTISSEMENT MOULIN DE LA GRANDE VIGNE

Madame le Maire rappelle la création du lotissement « Moulin de la Grande Vigne » par la Société LELIEVRE.

Elle indique que lors de la séance précédente le Conseil Municipal a décidé de nommer la rue principale « Rue du Dolmen », il convient maintenant de nommer la rue transversale qui part de la rue des Hauts Prés vers la rue du Dolmen ainsi que du square au centre du lotissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE NOMMER la rue transversale qui part de la rue des Hauts Prés vers la rue du Dolmen : « Rue de l'Étang »
- DE NOMMER le square qui se trouve au centre du lotissement : « Square des Genêts »

Les propriétaires seront informés de cette décision ainsi que les services administratifs.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Valérie LEVEQUE

